

Les acquisitions de la Commission fédérale des Beaux-Arts

Autor(en): **Silvestre, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1908)**

Heft 70

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-623356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il va sans dire que cette inscription est toute provisoire. Le choix des œuvres sera fait par un jury spécialement nommé à cet effet, mais dès maintenant nous devons savoir si le nombre des participants éventuels nous permet d'accepter au point de vue financier, les risques de cette entreprise.

Chaque exposant devra s'engager à supporter sa part des frais au prorata des mètres carrés qu'il occupera. Le budget définitif ne pouvant être élaboré définitivement en ce moment, il est impossible de fixer un chiffre précis; cependant on peut considérer que pour chaque mètre la somme de 100 fr. sera nécessaire pour que le comité puisse faire face à toutes les dépenses indispensables.

Nous attendons les réponses jusqu'au 15 Février 1908.

A cette date une réponse définitive devra être donnée et si le nombre des participants est insuffisant nous ne pourrions pas donner suite à ce projet.

FONDS DE L'EXPOSITION DE VENISE

M. le trésorier du Comité vient de recevoir de M. H. de Saussure, notre vice-président, la somme de 50 fr. contribution volontaire, représentant un % des tableaux vendus par cet artiste au profit d'un fonds pour l'Exposition de Venise.

Tous nos remerciements à notre collègue et souhaitons que ce généreux exemple soit suivi.

LES ACQUISITIONS DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

Nos collègues Bernois viennent de se plaindre d'une manière bien maladroite de la façon dont les artistes Suisses-romands seraient soi-disant avantagés dans les acquisitions faites par la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Il est vrai qu'un certain nombre d'entre eux ont été désignés à la dernière Exposition municipale de Genève, mais cela ne suffit pas pour en conclure qu'ils sont habituellement privilégiés, et nos collègues de la section de Berne auraient bien dû prendre la peine de se renseigner à ce sujet.

Leur réclamation devait nécessairement exciter la curiosité des membres de la Commission, et l'enquête à laquelle elle a donné lieu a abouti à cette conclusion inattendue, que non seulement les romands ne sont pas favorisés, mais qu'ils sont au contraire bien loin de participer dans la proportion à laquelle ils auraient droit à cette distribution de la manne fédérale.

Qu'on en juge plutôt :

Voici les chiffres des années 1906 et 1907, et ces renseignements nous sont donnés par le travail qu'a fait M. le

Président de la Commission fédérale spécialement en vue de répondre à la lettre qui lui a été adressée.

Le nombre des membres de la Société des Peintres et Sculpteurs est de 345

Soit :

Artistes Suisses allemands	150
» » romands	181
» » italiens.	14

Il a été acquis	1906.	1907.	Total.
aux artistes Suisses allemands, œuvres.	31	27	58
» » » romands, »	9	15	24
» » » italiens, »	4	2	6
	44	44	88

Ainsi donc les artistes Suisses romands qui forment plus de la moitié des membres de notre Société, participent pour un peu plus du quart aux acquisitions de la Confédération, 24 œuvres sur 88, ce qui représente à peine la cinquième partie de la somme totale affectée aux acquisitions ces deux dernières années.

Si c'est cela que nos collègues Bernois appellent être privilégiés, ils peuvent être assurés que nous nous passerions volontiers d'une faveur comprise de cette manière et cependant nous n'avons jamais protesté contre cette tendance de laisser de côté les artistes romands.

Il est vraiment extraordinaire que les observations viennent précisément du côté de ceux qui ont bénéficié jusqu'à maintenant de cet avantage.

Cet état d'esprit est du reste absolument déplorable; et si nous en sommes à compter le nombre d'œuvres acquises dans une région pour la diviser par le nombre d'artistes qu'elle renferme afin de savoir si chacun a bien reçu sa part, il vaut mieux proposer tout de suite de partager la subvention fédérale entre tous les artistes suisses; on arriverait à peu près au même résultat.

Nous supplions les artistes de voir la question d'un peu plus haut.

Il est certaines œuvres qui s'imposent et leur acquisition ne doit pas dépendre du fait que telle ou telle catégorie d'artistes a déjà absorbé une partie de la subvention. Celle-ci n'est pas un fond auquel chacun a plus ou moins droit à son tour. Il doit être employé à l'acquisition des œuvres jugées les plus intéressantes, d'où qu'elles viennent sans aucune préoccupation d'un cantonalisme absurde.

C'est bien dans ce sens que la Commission fédérale l'a toujours compris. Il ne peut pas en être autrement et c'est pourquoi nous autres Suisses romands nous n'avons pas jugé à propos de nous plaindre.

Nous voulons espérer qu'à l'avenir, nos collègues Bernois tiendront compte de nos bonnes dispositions à leur égard; et ne nous obligerons pas par leurs manifestations intempestives à réclamer la part qui nous revient ce qui amènerait inévitablement la Commission à restreindre la leur.

Nouvelles des Sections.

SECTION DE LAUSANNE

Dans sa séance du 2 novembre notre section a suivi avec beaucoup d'intérêt le rapport d'A. Hermenjat sur l'Assemblée des délégués de la S., des P. S. et A. S., à Soleure.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter que le président de notre Société ait accepté de formuler les propositions avancées par le Kunstverein, en la personne de M. Abt. Indépendamment de la teneur de ces propositions, il nous semble évident que le projet d'organisation nouvelle devait être présenté, sous sa forme définitive, par ses véritables auteurs. A le reprendre maintenant à notre compte, nous perdons les avantages de notre position de réserve, nous nous donnons l'air de solliciter nous-mêmes ce que, dans le fond, nous ne souhaitons nullement. Le fait que la rédaction de notre président central doit être soumise à une nouvelle assemblée de délégués, accentuera simplement cette apparence. Si elle l'accepte, nous serons les quémandeurs; et si elle la rejette, d'irréductibles intransigeants.

A tout événement, nous exprimons le vœu que le projet de notre président central précise minutieusement l'esprit et la lettre des propositions Abt et en présente également la contre-partie, s'il y en a, c'est-à-dire les avantages que le Kunstverein en attend, selon toute probabilité, en échange de ceux, stupéfiants, qu'il nous offre.

En principe, nous désirons que notre Société garde son indépendance absolue fût-ce, au détriment de certaines facilités matérielles. Tout au plus admettrions-nous une sorte de fédération des sociétés d'Art Suisses. Le texte des propositions formulées par notre président central fixera nos vues à cet égard.

Je peux ajouter que nous espérons, quel que soit le résultat des négociations entreprises, que celles-ci auront pour effet direct de mettre un terme, dans notre organe l'*Art*, et de notre part, à toute polémique envers des sociétés et des personnalités artistiques qui, simplement, n'ont pas l'honneur, ni le bon goût de nous plaire; et aussi à l'espèce de mendicité à peine voilée, dont nos colonnes n'ont que trop souvent clamé les revendications, vraiment un peu honteuses.

Si réellement nous sommes à la tête du mouvement artistique en Suisse, nous nous devons, comme Société, d'en avoir aussi la dignité.

Je ne saurais clore cette épître sans exprimer ici la reconnaissance de la Section de Lausanne envers l'excellent peintre Th. Bischoff, qui, pendant plus de douze années, s'est résigné à présider ce groupe peu cohérent et légèrement j'menfichiste d'artistes, dans un esprit de paix non exempt de fermeté et avec un tact parfait.

Puisse son successeur avoir la main aussi légère et aussi heureuse!

Ch. KOËLLA.

Le pessimisme de la section de Lausanne vis-à-vis de la proposition Abt ne nous semble pas justifié.

Nous ne sommes pas les quémandeurs dans cette affaire et cette proposition restera toujours celle de M. Abt. Faut-il rappeler qu'elle a été discutée dans une assemblée des Présidents de Sociétés artistiques suisses et votre Président n'est chargé que de mettre au point les arguments présentés, en tenant compte d'une part des vœux exprimés par le Kunstverein et en précisant d'autre part, les raisons pour

Du reste, ce n'est pas seulement à propos des acquisitions que les romands sont sacrifiés.

La répartition des bourses d'études par exemple ne leur est pas beaucoup plus favorable.

Ils obtiennent 2 bourses sur 9.

La Commission fédérale devra tenir compte de ce fait à l'avenir; il importe que la balance soit égale; la manière dont ces bourses sont distribuées pouvant avoir une grande influence sur le caractère futur de notre art national.

Nous voulons profiter de l'occasion qui nous est offerte de faire un peu de statistique pour examiner la situation faite à Genève aux artistes Suisses.

Les réclamations de la section de Berne étant dirigée principalement contre les artistes Genevois, il est bon de savoir à quoi s'en tenir exactement. Rappelons d'abord que Genève est la seule ville en Suisse offrant une Exposition ouverte à tous les artistes suisses. Ceci est déjà un avantage sérieux, et le fait qu'il n'existe pas de réciprocité devrait déjà engager nos collègues confédérés à être plus modérés dans leurs appréciations.

Mais ce n'est pas tout. A côté des avantages que leur procure le droit d'exposer au même titre que les Genevois, ils participent en même temps aux acquisitions faites au moyen du fonds Diday et quoique celles-ci soient faites sur les propositions d'un jury genevois, ils en profitent dans une large mesure.

Voici d'ailleurs des chiffres, ils sont éloquentes. Depuis 1898, soit 10 années en arrière le musée a acquis sur la proposition du jury de l'Exposition municipale 42 œuvres d'artistes suisses vivants et n'étant pas Genevois, pour la somme de 87.125 fr.

Les Genevois figurent sur cette liste avec 44 œuvres, représentant 53.515 fr.

Comme on peut s'en rendre compte par les chiffres ci-dessus, ils sont bien les derniers auxquels on pourrait adresser le reproche d'être exclusifs dans le choix des œuvres destinées à figurer au musée.

C'est beaucoup aux membres de notre société que l'on doit ce résultat, mais on aurait tort de croire qu'ils y sont arrivés sans lutte et il ne faudrait pas beaucoup de démarches du genre de celles qui motivent cet article pour décourager les meilleures volontés.

Il importe que nos collègues reviennent à une plus juste appréciation des faits, et cela dans leur intérêt car il faut éviter avant tout de donner raison à ceux qui pensent que nous jouons un rôle de dupes.

Cela pourrait avoir des résultats déplorable à tous les points de vue, une seule chose serait certaine, c'est que ce ne seraient pas les artistes genevois qui en souffriraient.

Pour la Section de Genève,

A. SILVESTRE.